

Déclaration de l'association TUNFA
4ème session du Mécanisme d'Experts sur les Droits de Peuples Autochtones
Item 5

Monsieur le président
Distingués membres du MEDPA
Délégués des gouvernements et des organisations internationales
Chers frères et sœurs autochtones

Je voudrai tout d'abord féliciter la nouvelle équipe d'experts pour leur nomination et leur souhaiter plein de succès dans leur mandat.



Monsieur, le président

L'activité pastorale pratiquée par les peuples autochtones touareg et peuls du Nord Niger, est menacée de disparition avec l'attribution des permis de recherche et d'exploitation d'uranium dans la plaine d'Irhazer. Cette plaine est reconnue pour la qualité de son fourrage et son eau chargée de natron bénéfiques pour la santé de l'animal et son engraissement.

Il y a 40 ans, avec l'installation des compagnies minières à Arlit, les nomades touareg et peul ont été contraints au déplacement plus au Sud vers la plaine de l'Irhazer et dans le Tadress.

Actuellement plus d'une centaine de permis de recherche ont été attribués aux compagnies européenne et chinoise dans la seule commune d'Ingall. L'attribution de ces permis de recherche et d'exploitation a été faite sans le consentement préalable, libre et éclairé ni l'indemnisation des peuples autochtones spoliés, conformément à l'article 10 de la déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

Pour l'environnement et les populations vivant à proximité des zones d'exploitation, il ya des risques car le processus d'extraction d'uranium s'accompagne de la production d'une grande quantité des déchets radioactifs fluides qui conservent leur radioactivité pendant longtemps. Les déchets provenant de l'exploitation de l'uranium sont souvent deversés dans des bassins. En cas de rupture de ces bassins, cela peut entraîner la contamination de l'environnement. Les fluides et les résidus envoient en permanence du gaz radon dans l'air et l'environnement. La dispersion de la poussière radioactive par le vent et les pluies peuvent être sources de contamination de l'air et des eaux.

Les sociétés minières ne se soucient pas des peuples autochtones qui vivent une forme de colonisation sur leur propre territoire. Nous déplorons le manque d'un plan social visant le développement local, la protection de l'environnement et de la biodiversité ni des dispositions adéquates de protection des miniers, contre la radiation, sur le site minier d'Azélik, exploité par des chinois.

Nous souhaiterons pour finir, que le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et son collègue chargé des conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme, demandent une invitation au gouvernement du Niger, afin de se rendre compte des conditions de travail, d'occupation des espaces pastoraux par les carrières et surtout des risques d'irradiation qu'auxquels sont exposés les populations riveraines.

Merci monsieur le président

Aboubacar ALBACHIR, ONG TUNFA